

Résolution apostolique pour Novembre 1890 :

PROPAGER LE CULTÉ DES SAINTS PATRONS

Dans les histoires de tous les peuples catholiques, surtout dans l'histoire de la France, le culte des Saints tient la plus large place ; et ce n'était, certes, que justice.

Les Saints ne sont-ils pas, à proprement parler, les seuls vrais grands hommes et, en même temps, les seuls bienfaiteurs insignes de l'humanité ? Et quoi d'ailleurs de plus moral et de plus salutaire, de plus édifiant et vivifiant que le culte des saints Patrons, c'est-à-dire le culte de la vertu, et de la vertu sous un aspect particulièrement aimable, celui de la charité du ciel qui s'incline vers notre pauvre terre pour la protéger et l'enrichir !

Il appartient aux Apôtres de la Prière de prendre la tête du mouvement de retour vers ce culte béni, dont nous voyons, aujourd'hui, de nombreux signes précurseurs. Les saints Patrons sont eux-mêmes, au ciel, d'admirables apôtres de la prière.

Aussi Notre Saint-Père le Pape Léon XIII. pour nous encourager dans cette voie, a-t-il daigné récemment accorder « une Indulgence plénière à tout Associé de l'Aposlolat qui fait la Communion réparatrice au jour du saint Patron indiqué sur son Billet mensuel. » Travaillons donc, dans la mesure de nos forces, à restaurer ce culte *fondamental*.

*
*
*

Intention générale : Le culte des saints Patrons. — Prions instamment, durant ce mois, afin que le culte des saints Patrons soit partout remis en grand honneur, et qu'ainsi la patrie chrétienne, dont il est le fondement, s'affermisse de jour en jour.

(Voir sur les Billets la *Prière quotidienne*.)